

Intitulé de l'épreuve : Économie

Nombre de copies : 5

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Question 1: La dette publique française est-elle soutenable ?

En juin 2023, l'agence de notation souveraine Moody's a décidé de maintenir le note de la France à « AA » dans un contexte où la remontée des taux d'intérêts faisaient craindre une nouvelle dégradation de la notation française.

La dette publique, désignant au sens maastrichtien l'ensemble du passif consolidé d'un État résultant en stock de l'ensemble des déficits passés, atteint aujourd'hui un niveau élevé historique en France. Pour autant, sa soutenabilité, c'est-à-dire sa capacité à être honorée tant sur le principal que les intérêts, peut difficilement être appréciée par le seul niveau de dette.

Dès lors, dans quelle mesure la dette publique française est-elle aujourd'hui soutenable ?

\* \* \*

La dette publique de la France est aujourd'hui historiquement élevée (IA).

À la fin du T4 de l'année 2022, la dette publique française atteignait le niveau historique de

N°

7. RR

111,5 % du Produit intérieur brut (PIB) soit plus de 3000 milliards d'euros en encours global. Si elle a pu être plus élevée en ratio de PIB (aux alentours de 120% durant la crise COVID), la dette a pour la première fois dépassée le seuil de 3000 milliards d'euros en volume.

Pour autant, la dette publique française demeure soutenable (IB).

La soutenabilité de la dette publique s'apprécie en effet difficilement au regard de son ratio rapporté à la richesse nationale laquelle constitue un flux variable annuelle tandis que la dette est un stock. Pour soutenir dans le temps la dette publique, il convient de dégager un solde primaire stabilisant (hors charges d'intérêts) lequel est une variable du différentiel entre le taux d'intérêts et le taux de croissance, d'une part, et le ratio d'endettement d'autre part. À ce titre, la dette publique française est aujourd'hui soutenable au vu du solde primaire stabilisant.

+

Néanmoins, le contexte financier se dégrade et pourrait menacer la soutenabilité de la dette publique de la France (II A).

La conjoncture économique se caractérise en effet par un ralentissement de l'activité économique, la reprise de l'inflation ainsi que la remontée des taux d'intérêts (OFCE 2023). La charge de la dette accroît donc le coût de cette dernière tandis que les taux d'intérêts risquent de renverser le différentiel avec le taux de croissance et de provoquer un effet "boule de neige" à même d'amener une situation incontrôlable (Grosche et al. 2014). C'est dans ce contexte que l'agence Fitch a ainsi dégradé

Le mot souverain français à "AA-" en avril dernier.

Il convient donc d'assurer la soutenabilité à terme de la dette publique française (II.B).

Pour ce faire, il est essentiel de tenir <sup>compte</sup> des scénarios possibles d'évolution des taux d'intérêts et du taux de croissance de l'activité économique. En parallèle, un effort doit être poursuivi sur les dépenses publiques primaires afin de dégager un solde primaire stabilisant au moyen d'une revue générale des dépenses publiques portant sur la conception, le mise en place et l'évaluation des politiques publiques (Cour des comptes, 2023).

\* \* \*

La dette publique française est donc soutenable à terme malgré une durcissement du contexte économique et financier.

Question 2: Le changement climatique peut-il entraver le développement?

En 2023, la synthèse du sixième rapport du groupement intergouvernemental de experts sur le climat (GIEC) a confirmé que la température mondiale s'étaient réchauffés de  $+1,08^{\circ}\text{C}$  par rapport à l'ère préindustrielle.

Cette modification des températures due à l'activité humaine est à l'origine du changement climatique lequel emporte d'ores et déjà de nombreuses conséquences sur le développement. Ce dernier peut être mesuré par l'Indice de développement humain (IDH, créé par le PNUD en 1990) et comporte trois dimensions économique, sociale et environnementale.

Toutefois, le changement climatique pourrait indirectement susciter un développement durable.

Des lors, quels sont les effets du changement climatique sur le développement ?

\* \* \*

Le changement climatique a un effet globalement négatif sur le développement (I.A).

Au global, le réchauffement climatique contribue négativement au développement bien qu'il soit à l'origine de nouvelles routes commerciales dans l'Arctique ou qu'il entraîne paradoxalement à davantage exploiter les ressources fossiles restantes. Il détruit ainsi les écosystèmes lesquels ont une valeur économique globale estimée à 125 trilliard de dollars (COSTANZA et al., 2014) de même qu'il entraîne de phénomènes de catastrophes naturelles au coût généralement supérieur aux coûts économiques (ROGOFF, 2018). Son incidence est donc négative pour le développement (Banque de France, 2021).

Le réchauffement climatique constitue une externalité négative (I.B).

L'activité humaine polluante est en effet une externalité de marché par laquelle la valeur privée marginale de cette dernière est supérieure à la valeur sociale de l'activité. Le coût de la pollution n'est ainsi pas supportée par son émetteur mais par la société toute entière. Pour pallier cette défaillance, les économistes préconisent un prix global du carbone afin d'internaliser les coûts d'émission de carbone et la réduire (PIGOU, 1921) au risque d'entraver le développement notamment économique.

Intitulé de l'épreuve : Economie

Nombre de copies : 5

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

La difficulté consiste à remédier aux effets du changement climatique sans entraver le développement (II.A).

La lutte contre le réchauffement climatique peut en effet également être néfaste en termes économiques en étant spontanément inflationniste et inégalitaire (PISANI-FERRY & MAFFOUE, 2023). Néanmoins, certains scénarii passant notamment par une planification anticipée pointent sa possible contribution au développement humain, y compris économique sans entraîner de "greenflation" (Banque de France, 2023).

Il convient donc de créer les conditions d'un développement durable (II.B).

Le développement durable permettrait d'assurer un développement présent sans compromettre la capacité des générations futures à assurer la leur (Rapport Brundtland, 1987). Il passera inévitablement par la coopération internationale ainsi que par le renforcement des efforts nationaux.

En définitive, le changement climatique peut entraver le développement humain en même temps qu'il pourrait et devrait permettre d'initier un développement durable.

N°

5/120

Question 3: Faut-il encourager les investissements français à l'étranger?

En 2026, la France tire un revenu record de ses investissements directs à l'étranger d'environ 2,8 du produit intérieur brut (PIB).

Ces investissements renvoient aux volumes financiers déployés par les entreprises françaises à l'étranger dans la constitution de filiales et de filières de production locales. S'ils rapportent d'importants revenus, ils contribuent cependant à une trop faible capacité exportatrice de la France ainsi qu'à sa désindustrialisation.

Dès lors, comment concilier investissements français à l'étranger et développement de l'exportation nationale?

Les entreprises françaises sont traditionnellement tournées vers les investissements à l'étranger (I.A).

Le modèle de développement international des entreprises françaises repose en effet sur les investissements directs à l'étranger (IDE, TRÉSOR-Éco, 2022) lesquels sont passés de 9,4% du PIB en 1990 à 44,3% en 2020 et 52% en 2023 (BPIFRANCE, 2023). Cela s'est opéré au détriment des exportations françaises qui ont reculé fortement depuis le début des années 2000 (déficit de la balance commerciale de -153 milliards d'euros en 2022).

Ce modèle d'internationalisation des entreprises entraîne des revenus importants en même temps qu'un recul de l'industrie nationale (I.B).

Les revenus tirés des IDE (environ 2,5% du PIB en 2020) permettent de rétablir la balance courante de la France, dégradée par le déficit commercial de biens. Néanmoins,

Les IDE sont à l'origine structurelle d'une diminution des capacités productives marquée par le phénomène de désindustrialisation alors que l'industrie constitue une forte source de croissance potentielle par les consommations intermédiaires nombreuses (RODRIG, 2011, L'impératif industriel).

\* \* \*

Les IDE français ne doivent donc pas empêcher le développement industriel et exportateur (II.A).

D'une part, les revenus tirés des IDE nationaux sont précieux et permettent un relatif équilibre dans les échanges extérieurs en même temps qu'ils assurent une présence financière française et des parts de marché. D'autre part, ils ne devraient pas limiter les moyens permettant de développer à terme un secteur industriel national à même d'exporter et donc de produire localement, c'est-à-dire de créer des emplois nationaux et de contribuer plus activement à la croissance économique.

Dans ce contexte, il convient de développer davantage le modèle d'accompagnement à l'export en parallèle des IDE (II.B).

Initiée dès 2011, la stratégie de Roubaix a permis le développement de l'export des entreprises françaises au moyen de la coordination accrue des acteurs institutionnels et privés (Team France Export). Cette stratégie pourrait être intensifiée notamment en rendant gratuits certains offices d'accompagnement pour les PME et ETI (CUR DES COMPTES, 2022). Cela permettrait par ailleurs de ne pas décourager en parallèle les IDE français, indispensables, mais d'équilibrer le modèle d'internationalisation des entreprises françaises.

Si les IDE ne devaient pas être découragés, il convient ainsi de développer les capacités à l'export des entreprises françaises.

Question 4: La sécurité alimentaire mondiale est-elle menacée?

En août 2023, la Russie a annoncé le non-renouvellement de l'Initiative céréalière de la mer Noire faisant craindre ainsi des menaces aggravées sur la sécurité alimentaire dans le monde.

La sécurité alimentaire mondiale renvoie à la capacité de la population mondiale d'accéder aux ressources alimentaires de base nécessaires à leur développement. Elle a été brusquement menacée dès l'éclatement de la guerre entre l'Ukraine et la Russie, deux producteurs mondiaux de blé. Toutefois, les cours des matières premières alimentaires sont redescendus depuis de telle sorte que n'épargne la possibilité d'une crise mondiale généralisée.

Dès lors, quel est l'état de la sécurité alimentaire mondiale?

La sécurité alimentaire mondiale est aujourd'hui dégradée (I.A.).

La sécurité alimentaire s'évalue en effet à l'aune de l'accessibilité aux matières premières alimentaires de première nécessité (blé, riz, sucre, etc.) lesquelles voient leur cours varier au jour le jour sur les marchés mondiaux. La guerre en Europe, débutée en 2022, a aussi entraîné une hausse brutale des cours mondiaux en présence d'une offre réduite et plus difficile à assurer dans son transport maritime (hausse des coûts des assureurs maritimes). Plusieurs pays, notamment l'Égypte, ont donc vu leur sécurité alimentaire menacée



Intitulé de l'épreuve : Économie

Nombre de copies : 5

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

(TRÉSOR-Éca, 2022).

d'actuelle conjoncture mondiale risque de menacer encore plus la sécurité alimentaire mondiale (I.B).

La persistance de l'inflation mondiale, notamment alimentaire, de même que le non-reconduction de l'accord céréalier Russie-Ukraine risquent d'entraîner une nouvelle hausse de cours en présence d'une offre réduite et d'une demande inchangée car inélastique, correspondant à des denrées peu substituables et de première nécessité.

Pour autant, la situation alimentaire mondiale demeure pour le moment contrôlée (II.A).

Le reflux relatif des prix alimentaires mondiaux (hausse du prix du blé de 11% en juin 2023, Banque mondiale, 2023) a permis la constitution de stocks pour l'hiver. De même, de nombreux pays en développement ont commencé à opérer une diversification de leurs sources d'approvisionnement alimentaire ainsi qu'une politique budgétaire de protection face à la hausse de prix.

Les risques demeurent toutefois réels et invitent à agir pour assurer la sécurité alimentaire mondiale (II.B).

N°

9/20

Les institutions internationales pointent en effet des risques accrus d'insécurité alimentaire dans 22 pays en 2023 (FAO et PAM, 2023) dans lesquels révisent des famines souvent antérieures à la conjoncture actuelle. Pour atténuer les risques, il est nécessaire d'assurer la résilience alimentaire comme le fait la France avec le programme Food and Agriculture Resilience Mission (FARM).

La sécurité alimentaire mondiale est donc menacée même si elle demeure contrôlée pour le moment.

Question 5 : Le dilemme des banques centrales entre inflation et croissance.

Début septembre 2023, la présidente de la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé une nouvelle hausse de taux d'intérêts directeurs qui ont déjà augmenté de plus de 420 points de base depuis juin 2022.

Il s'agit d'une dynamique commune aux grandes banques centrales lesquelles sont responsables de la politique monétaire visant à maîtriser l'inflation.

Néanmoins, une restriction trop brutale de l'offre de monnaie peut durablement obérer l'activité économique et provoquer une récession.

Dès lors, comment concilier lutte contre l'inflation et croissance économique pour les banques centrales ?

Les banques centrales ont pour mandat légal de stabiliser l'inflation (I.A).

Si les mandats des banques centrales diffèrent entre-elles, ils se rejoignent sur l'objectif prioritaire de maîtrise de l'inflation, soit l'augmentation générale du niveau des prix. Ainsi, le mandat de la BCE place cet objectif au premier rang et celui de la croissance et de l'emploi au second rang sous réserve que cela ne porte pas préjudice à la stabilité des prix (art. 127 TFUE).

L'inflation est à l'origine d'un dilemme de politique monétaire (I.B).

Cet objectif repose en effet sur l'idée <sup>seulement</sup> que l'inflation contribue dans une certaine mesure à promouvoir la croissance économique comme en témoigne le modèle de la courbe de Phillips (1958) laquelle établit une corrélation négative entre un haut niveau d'inflation et un niveau de chômage faible. L'instabilité des prix aboutirait à un déplacement le long de cette courbe de sorte qu'une inflation maîtrisée permettrait d'atteindre un taux de chômage optimal, laissant ainsi de côté le dilemme croissance - inflation des banques centrales.

Une politique monétaire trop restrictive risque de précipiter une récession économique généralisée (II.A).

D'une part, le modèle de la courbe de Phillips a été renversé dès la fin des années 1970 suggérant qu'un haut niveau d'inflation puisse coexister avec un haut niveau de chômage donc une faible croissance (stagflation) ce qui a compliqué l'action des banques centrales. D'autre part, la restriction monétaire peut être à l'origine <sup>aujourd'hui</sup> d'une récession économique notamment par l'intermédiaire du ralentissement des

crédit (STIGLITZ & WEISS, 1981) ou l'instabilité financière (exemple de la faillite de la Silicon Valley Bank en 2023). Ces éléments semblent revivre le dilemme de la courbe de Phillips plus récemment.

Les banques centrales doivent donc agir avec prudence (II.B).

Compte tenu de leur indépendance, statutaire pour la BCE en zone euro, les banques centrales demeurent souveraines dans leur choix de politique monétaire. Elles pourraient toutefois intensifier leur politique d'ancrage des anticipations (forward guidance) qui ne risque pas de provoquer à court terme une réaction économique à contrario de la remontée des taux. De même, une réflexion pourrait être engagée sur leur rôle en matière de stabilité financière.

Quelque temps disparu, le dilemme des banques centrales entre inflation et croissance semble être de nouveau opérant aujourd'hui de sorte qu'une action délicate de leur part est requise.

Question 6 : Assistes-t-on à un repli du commerce international ?

En 2022, le volume du commerce international est demeuré à un niveau élevé d'environ 25,3 trilliards de dollars (OMC, 2023).

Désignant l'ensemble des échanges commerciaux internationaux de biens et services, le commerce international a cependant été frappé par les tensions géopolitiques sino-américaines et la pandémie de COVID-19 qui ont entraîné d'importantes réallocations. Pour autant, il semble compliqué de caractériser cette conjoncture comme un repli structurel parfois appelé "démondialisation".

Intitulé de l'épreuve : Economie

Nombre de copies : 5

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

De ces deux, le ralentissement du commerce international constitue-t-il un repère de ce dernier ?

Le commerce international reflète depuis quelques années (I.A).

De 2018, les tensions entre les États-Unis et la Chine ont amené à une hausse des barrières commerciales (sur plus de 529 milliards de dollars d'exportations américaines, NBER, 2019) affectant négativement le échange mondial. Ces derniers ont également reflété au cours de la pandémie de COVID-19. Au total, la croissance du commerce international serait ralentie à +1,7% en 2023 après +2,7% en 2022 (OMC, 2023), soit de niveaux proches de la croissance économique elle-même.

Le commerce international continue pour autant de structurer les échanges internationaux (I.B).

Compte tenu de ses avantages économiques en matière d'avantages absolus (SMITH) ou comparatifs (RICARDO, 1817; HECHKER, OHLIN & SAMUELSON), le commerce international a amené à une spécialisation et division internationale du travail encore largement opérante aujourd'hui. Ces derniers sont symbolisés par le développement de chaînes de valeur

N°

13/10

mondiaux vraie, paradoxalement, du commerce intrabranche.

\*

Toutefois, plusieurs reconfigurations structurelles pourraient amoindrir le commerce international (II.A).

Les vulnérabilités des pays en matière d'approvisionnements stratégiques mis en exergue par la pandémie ont amené une volonté de relocalisation des productions et de reindustrialisation. Ces éléments pourraient mettre à mal les échanges internationaux même s'ils apparaissent davantage susceptibles de produire des réallocations au niveau international, comme en témoigne la volonté de "friendshoring" ou "nearshoring" (relocalisation en pays alliés ou proches) lancée par les États-Unis en 2022.

Dans ce contexte, le commerce international doit être davantage protecteur et stratégique (II.B).

Le commerce international demeure bénéfique au plan économique comme extra-économique à condition qu'il permette d'être résilient. Pour ce faire, une liste des intrants stratégiques pourrait être dressée de même qu'un renforcement des instruments de défense commerciaux pourrait être envisagé afin de concilier intérêts nationaux et commerce mondial (CAE, 2021, "Quelle stratégie de résilience dans la mondialisation ?").

\*

\*

\*

Le ralentissement du commerce international ne saurait pour l'instant caractériser un repli structurel, mais plutôt une réallocation générale, bien qu'il pourrait en être la cause à terme.

Question 7 : Pourquoi les entreprises américaines sont-elles plus innovantes ?

En 2023, l'entreprise la plus innovante du monde est américaine, Apple, en même temps qu'elle possède la plus importante capitalisation boursière, à plus de 3000 milliards de dollars.

Les entreprises américaines, désignent les unités de production américaines opérant aux États-Unis et à l'étranger, comptent de la même manière parmi les plus innovantes au monde, c'est-à-dire qu'elles sont à l'origine d'un volume important d'innovations brevetées ou de financements dédiés à la recherche et au développement (R&D).

Si la composante culturelle de l'entrepreneuriat américain est souvent mise en avant, des mécanismes économiques sous-jacents expliquent ce haut degré d'innovation.

Dès lors, quels sont les causes du caractère innovant des entreprises américaines ?

\* \* \*

Les entreprises américaines sont parmi les plus innovantes au monde (I.A).

D'après une étude du Boston Consulting Group (BCG, 2023), les cinquante entreprises les plus innovantes se situent de façon polarisée entre l'Amérique du Nord et le reste du monde. C'est aux États-Unis que se situent les cinq premiers d'entre elles, à savoir Apple, Tesla, Amazon, Alphabet (Google) et Microsoft.

Ce statut traduit une innovation largement développée conformément à ses bienfaits économiques (I.B).

Le niveau d'innovation s'évalue par le nombre de brevets déposés et enregistrés, d'une part, ainsi que par le volume de dépenses en R&D annuelles. Les entreprises américaines enregistrent de solides résultats sur ces deux variables en raison de l'externalité positive que constitue l'innovation. En effet, cette dernière produit un rendement social supérieur au rendement privé mais surtout confère de rentes d'innovation particulièrement élevées (AGHION, 1987).

\*

L'écosystème de l'innovation américain explique le dynamisme de l'innovation des entreprises américaines (II.A).

L'innovation est pilotée au niveau fédéral par une agence nationale (DARPA) laquelle est dotée d'importants moyens incitatifs venant abonder les entreprises innovantes pour stimuler l'externalité positive de l'innovation. De même, le développement du système financier désintermédié aux États-Unis est propice au financement de l'innovation et levées de fonds. Enfin, la forte protection de l'innovation contribue à assurer aux acteurs de cette dernière des rentes incitatives.

La France pourrait donc s'inspirer de ce modèle pour l'innovation de ses entreprises (II.B).

D'une part, l'action publique pourrait être fédérée sur le modèle <sup>de</sup> DARPA américaine afin d'exploiter des rendements d'échelle d'une action davantage coordonnée et unifiée (TREASOR-ÉCO, 2020). D'autre part, le financement de entreprises innovantes pourrait être amélioré en modifiant les paramètres du crédit d'impôt recherche (CIR) par une baisse du seuil à 30 millions d'euros et une augmentation du taux de 30 à 42% pour favoriser l'innovation de PME et ETI (CAE, 2022, "Cp sur le capital humain pour répondre avec le chômage et la productivité"). Enfin, le financement pourrait être facilité pour les dernières phases de start-ups innovantes (late stage) en mobilisant Bpifrance.

N°

ScPo



Intitulé de l'épreuve : Économie

Nombre de copies : 5

Numérotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Les entreprises américaines sont <sup>donc</sup> les plus innovantes en raison de rents d'innovation protégés et de l'externalité positive de l'innovation, chacune encouragée par de forts politiques publiques.

Question 8: Où va l'épargne mondiale?

En 2021, l'économiste A. DASGUPTA a évalué les montants d'investissements annuels en vue de réaliser la transition écologique à environ 2450 milliards de dollars, un niveau que pourrait permettre <sup>d'atteindre</sup> la mobilisation de l'épargne mondiale.

L'épargne mondiale désigne la part de revenus mondiaux qui n'est pas consommée et qui finance principalement l'investissement à travers le système bancaire et financier. Avec le libre-circulation des capitaux, la prédiction était celle d'une allocation optimale de fonds. Or, on constate une épargne mondiale étant allouée de façon inoptimale tant géographiquement que sectoriellement.

Des lors, comment mieux allouer l'épargne mondiale?

N°

17/12e



réchauffement climatique donc porteurs d'une externalité négative.

L'épargne mondiale devrait ainsi être mieux allouée (II.B).

D'une part, la coopération internationale est requise afin de mieux flécher l'épargne mondiale vers les pays du Sud comme l'a cherché le Pacte de Paris pour le pays et le peuple (juin 2023). D'autre part, il est essentiel de développer la finance verte par la généralisation de la publication standardisée de critères extra-financiers (ESG) et même de compléter le prix de actifs financiers.

\*

\*

\*

L'épargne mondiale trouve ainsi à s'allouer géographiquement et sectoriellement selon son rendement anticipé qui peut toutefois être inefficace.

Lined writing area with horizontal ruling lines.

N°
... / ...